

## AVENANT N°5

### Article 7 - Essais

[...]

Pour les catégories Superbike, Superbike Challenger, Supersport 600cc et Supersport 600cc **Jeune**, un seul train de pneumatiques, hors pneus pluie (liste fournie par les manufacturiers), est autorisé pour les essais chronométrés. Le train de pneus choisi est marqué et les étiquettes de marquage doivent être placées sur le côté droit des pneumatiques avant et arrière. Les étiquettes ne sont disponibles que pendant une plage horaire bien définie au local du contrôle technique. Tout pilote n'ayant pas ses pneumatiques marqués se voit refuser la sortie de la voie des stands et ne peut pas prendre part aux essais tant que sa situation n'est pas régularisée. Le fait de ne pas respecter les règles précitées peut être sanctionné.

Pour les catégories **Moto 4 et OGP**, seuls 4 pneus sont autorisés à partir des essais chronométrés. Les pneus choisis sont marqués, **à l'exception des pneus pluie référencés comme tels par le fournisseur.**

### Article 28 - SPECIFICATIONS TECHNIQUES POUR LA CATEGORIE OGP PRE MOTO 3

#### Article 28.9 – Pneumatiques

Sont seuls autorisés les pneumatiques de la marque Bridgestone référencés ci-dessous :

90/580	R17	V02	Medium
120/600	R17	V02	Medium
90/580	R17	W01	Wet
120/595	R17	W01	Wet

Le nombre de ces pneumatiques autorisés durant la manifestation est limité à 4 pour les essais chronométrés et les courses. **Tous les pneumatiques doivent être marqués à l'exception des pneus pluie référencés comme tels par le fournisseur.**

Les stickers remis au pilote doivent être apposés sur les pneumatiques du côté droit sous la responsabilité du pilote.

Les pneumatiques règlementairement autorisés doivent être montés dans le sens de roulement et en respectant le montage défini par le manufacturier. En cas de non-respect, le pilote n'est déclassé que sur la course sur laquelle il a été déclaré non conforme.

L'absence de stickers lors des essais chronométrés ou des courses est passible d'une sanction par le jury de l'épreuve.

[...]

### Article 29 – Spécifications pour la catégorie OGP Honda NSF

#### Article 29.4 – Pneumatiques

Sont seuls autorisés les pneumatiques de la marque Bridgestone référencés ci-dessous :

90/580	R17	V02	Medium
120/600	R17	V02	Medium
90/580	R17	W01	Wet
120/595	R17	W01	Wet

Le nombre de ces pneumatiques autorisés durant la manifestation est limité à 4 pour les essais chronométrés et les courses. **Tous les pneumatiques doivent être marqués à l'exception des pneus pluie référencés comme tels par le fournisseur.**

Les stickers remis au pilote doivent être apposés sur les pneumatiques du côté droit sous la responsabilité du pilote.

Les pneumatiques règlementairement autorisés doivent être montés dans le sens de roulement et en respectant le montage défini par le manufacturier. En cas de non-respect, le pilote n'est déclassé que sur la course sur laquelle il a été déclaré non conforme.

L'absence de stickers lors des essais chronométrés ou des courses est passible d'une sanction par le jury de l'épreuve.

[...]

## Article 30 – Spécifications techniques pour la catégorie Moto 4

### Article 30.5.2 - Pneumatiques

Seuls les pneus provenant de la marque Bridgestone (références ci-dessous) peuvent être utilisés. Le nombre de pneus est limité à 4 par manifestation pour les essais chronométrés et les courses. **Tous les pneumatiques doivent être marqués à l'exception des pneus pluie référencés comme tels par le fournisseur.**

90/580	R17	V02	Medium
120/600	R17	V02	Medium
90/580	R17	W01	Wet
120/595	R17	W01	Wet

Le retailage des pneumatiques est interdit.

## Article 32 – Spécifications techniques pour la catégorie Moto 5

### 32.15 – Pneumatiques

Seuls les pneumatiques de la marque Bridgestone (référencés ci-dessous) peuvent être utilisés. Le nombre de pneus est limité à 4 par manifestation pour les essais chronométrés et les courses.

90/580	R17	V02	Medium
120/600	R17	V02	Medium
90/580	R17	W01	Wet
120/595	R17	W01	Wet

**Tous les pneumatiques doivent être marqués à l'exception des pneus pluie référencés comme tels par le fournisseur.**